33ème HOSSEGOR TROPHY

Interclubs Messieurs

Samedi 7 et Dimanche 8 Novembre 2026

RÈGLEMENT

1) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

1.1 CLUBS :

Seules les équipes des Associations Sportives invitées par le Club organisateur peuvent participer à cette compétition réservée aux équipes messieurs.

1.2 ÉQUIPIERS :

Les joueurs et leurs capitaines doivent être membres et licenciés à jour de l'Association sportive qu'ils représentent. L'index mis à jour à la date de l'épreuve doit être **< à 8**.

2) ENGAGEMENTS :

Les inscriptions doivent être parvenues **avant le samedi 31 octobre 2026,** en précisant l'engagement de participer le dimanche aux matchs de classement en foursomes en cas de non-qualification. Tout forfait doit être signifié au moins 3 jours avant la date de l'épreuve.
Le droit d'inscription, les chariots à main et balles de practice sont offerts.

3) FORME DE JEU :

3.1 Phase de qualification en Stroke-Play – Marques blanches

Elle se déroule le samedi 1er jour sur un tour de 18 trous en Stroke-Play pour **6 équipiers**.
La liste de l'ordre des départs par équipes sera communiquée aux clubs au moins 2 jours avant l'épreuve.
Les équipiers inscrits sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.
Le total des 5 meilleurs scores par équipe sera retenu. En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le score non pris en compte, puis le meilleur, puis le deuxième meilleur etc...
Les **4 premières équipes** seront qualifiées pour la phase finale, le tableau de match play étant établi suivant l'ordre de la qualification.
Les équipes non qualifiées pour la phase finale sont invitées à participer à des matchs de classement, le lendemain de la qualification.

3.2 Phase finale en Match-Play

Elle se déroule le 2ème jour le dimanche matin et après-midi pour le Trophée.
Demi-finales et finale : 1 foursome et 4 simples consécutifs sur 18 trous.
1 point est attribué pour chaque match gagné. Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuent à jouer (en play-off si nécessaire), jusqu'à ce qu'un camp l'emporte, sauf si le résultat final du match et/ou de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

3.3 Phase de classement en Match-Play

Elle se déroule le 2ème jour, le dimanche matin à la suite des demi-finales du titre.
Les équipes non qualifiées se rencontrent en un tableau de match-play (5 vs 6, 7 vs 8, 9 vs 10, etc.).
Chaque match est composé uniquement de 3 foursomes (6 équipiers). En cas d'égalité au 18ème trou, pour cette phase de classement, les matches devront être partagés sans play-off possible.

4) DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :

4.1 Composition des équipes et réunion des capitaines
Au cours de la réunion des capitaines qui aura lieu le matin même du tour de qualification en stroke play, la fiche de composition des équipes (FCE) devra être remise au comité de l'épreuve sous peine de non-participation. Elle comportera les noms **des 9 équipiers** susceptibles de participer à l'épreuve. Après sa remise, plus aucun équipier ne pourra être retiré, rajouté, ou remplacé.
Le lieu et l'heure de la réunion, seront indiqués sur la liste d'ordre des départs adressée aux clubs participants au moins 2 jours avant l'épreuve.

4.2 Stroke-play : les équipiers inscrits sur la fiche de composition d'équipe (FCE) pourront jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

4.3 Match-play : pour chaque rencontre la fiche d'ordre de jeu (FOJ) doit être remise par le capitaine au Comité de l'épreuve au plus tard 15 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match (foursome ou simple) de son équipe. Il sera possible de remplacer 3 équipiers ayant participé aux qualifications (figurants sur la FCE de l'équipe).
Foursomes. Le capitaine aura le libre choix de leur composition et de l'ordre des équipiers.
Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du foursome (trous pairs et impairs).
Simples. Les équipiers devront jouer dans l'ordre croissant de leur index arrondi (réf : FCE).
Personne autorisée à donner des conseils :
Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe pourra en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ceux-ci pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.
Le capitaine et la personne autorisée à donner des conseils devront être désignés nominativement sur la fiche de composition de l'équipe (FCE) lors de la réunion des capitaines.
Si le capitaine ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2).
Lorsque le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à aller sur les greens.

5) RÈGLES PARTICULIÈRES :

5.1 Ce règlement complète les Règles de golf 2023, les Règles Locales Permanentes 2026 (RLP) et le Vademecum sportif 2026 de la ffg, en insistant particulièrement sur le jeu lent et le comportement.
Cadence de jeu rapide : la Règle 5.6 et les recommandations des RLP (8) doivent s'imposer.
Code de comportement (et vestimentaire) Règle 1.2 :
Un comportement incorrect pourra entraîner l'application de pénalités prévues par le Code de comportement (RLP 14) : avertissement, coups de pénalité ou pénalité générale, suivant la gravité de l'infraction ou de sa récidive. Une tenue vestimentaire correcte, conforme au règlement intérieur du Golf d'Hossegor, est exigée durant l'épreuve. L'épreuve est non-fumeur.

5.2 Tableau Officiel
Les capitaines et les équipiers doivent prendre connaissance des heures de départ, de toutes les informations et/ou modification éventuelles du règlement et du déroulement de l'épreuve au tableau officiel situé au départ. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

5.3 Comité de l'Épreuve
Il se réserve le droit de modifier ce règlement, la forme de jeu, d'annuler l'épreuve ou de la faire jouer sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu.
Sa composition sera affichée sur le tableau officiel.